



CCHSCT : le SG a du mal à rentrer dans le jeu ...

Ce CCHSCT du 23 novembre 2012 a révélé qu'il faudrait un temps d'adaptation aux nouvelles règles de fonctionnement ...

Mise en place des nouveaux modes de fonctionnement des CHSCT

La réforme du décret 82-453 sur les CHSCT de la fonction publique conduit à s'approprier tant du côté des représentants des personnels que de celui de l'administration des nouvelles procédures. Suite à un échange avec le SG sur l'opportunité de traiter en séance des questions diverses, une proposition de modification du règlement intérieur sera faite pour le prochain CHSCT, le secrétaire devenant une

interface nécessaire. FO a rappelé que le CHSCT est une instance où tous les thèmes impactant la santé et la sécurité des agents doivent pouvoir être abordés. La DGAC prenant ses aises avec la réglementation en vigueur notamment au niveau des comptes rendus, serait bien inspirée si elle faisait preuve de moins de formalisme quant à l'application de celle-ci par les organisations syndicales...

Le DUERPAC (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Le DUERPAC ne donne actuellement pas les outils nécessaires aux représentants des personnels pour valider un programme annuel de prévention de la santé au travail, son contenu n'étant pas une représentation exhaustive des risques à la DGAC.

Son rôle est aussi de nourrir le dialogue social. Ainsi, il doit définir précisément les situations de travail et son outil de recueil doit faciliter l'approche de la prévention avec pour objectif la centralisation de ces informations dans un DU à l'échelon DGAC.

Le risque électrique et le problème du recyclage

Ils font l'objet d'un GT qui rendra ses conclusions en mars 2013. Vos représentants FO seront

particulièrement attentifs à ces conclusions afin que la réglementation en la matière soit enfin respectée.

L'analyse en CCHSCT des Arrêts de Travail et Maladies Professionnelles

Les représentants des personnels aux CCHSCT DGAC feront des propositions sur une procédure d'analyse à son niveau des accidents de travail et des maladies professionnelles au prochain CHSCT.

FO a rappelé que l'analyse des AT/MP est de la compétence du CHSCT de proximité, mais dans les cas graves ou récurrents, l'analyse peut être complétée par une action du CCHSCT.

Prévention des risques

Bien qu'elle existe depuis de nombreuses années à la DGAC, il devient prioritaire de poser les bases d'une réflexion sur ce que doit être la santé au travail dans notre maison et de se poser ensemble les questions sur l'avenir de l'hygiène sécurité à la DGAC.

FO a fait remarquer que la rédaction des lettres de cadrage pour les assistants de prévention qui

assurent une mission locale sur un service ou un site, ne pose pas de problème aux administrations locales. En revanche, la lettre de cadrage des conseillers HSCT, qui assurent des missions de coordination (donc transversales) sur plusieurs services peut poser problème. FO demande que les lettres de cadrage des conseillers soient rédigées par le SG.



Suites données aux actions du CCHSCT

Les suites données aux actions ne font pas toujours références à des analyses chiffrées. Cela a pour conséquence de ne pas informer correctement les représentants des personnels siégeant en CCHSCT

et de fausser leurs analyses. Les membres ont donc demandé une représentation précise par service des moyens mis en place pour la prévention de la santé sécurité dans nos régions.

L'Inspecteur SST référant au CCHSCT

Il a présenté un point d'étape sur les actions menées depuis la signature de la convention avec le CGEDD (ex IGACEM). Une compilation des visites de 2012 sera présentée au prochain CCHSCT. Elle fera apparaître les points forts et les points faibles relevés. L'objectif visé est une démarche commune donc une harmonisation des pratiques et des outils. Il précise que le dispositif actuel reste en phase de diagnostic jusqu'en 2014 et qu'ensuite une synthèse

nationale sera présentée. Elle précisera notamment les points d'action à mettre en œuvre. L'Inspecteur SST a précisé que la DGAC est passé d'une notion d'audit de la santé sécurité au travail à une phase d'inspection.

FO se félicite de cette convention. Depuis sa mise en application, une réelle évolution de la prévention de la santé au travail dans les services est en cours à la DGAC.

ENAC

FO déplore une nouvelle fois que L'ENAC n'ait pas désigné un Conseiller de prévention bien qu'il apparaisse dans son organisation interne.

Présentation des moyens du service médical

Une présentation des moyens de la médecine de prévention a été présentée en séance. Elle fait apparaître de grandes disparités entre les régions. **FO a déclaré qu'un effort doit être fait pour recruter un nombre suffisant de médecin de**

prévention en prenant en compte le remplacement des nombreux départs en retraite à venir. Vos représentants ont insisté sur l'observance de la visite médicale de prévention et ont rappelé le rôle de la hiérarchie en la matière.

Suite du GT QVAT (Qualité de Vie au Travail)

L'appel d'offres et le marché concernant la mise en place des actions actées par le GT qualité de vie au

travail, ont été déclarés infructueux. Le SG s'oriente vers un marché négocié.

FO est intervenu en séance pour rappeler clairement que le GT avait travaillé de manière remarquable mais que le suivi des préconisations ne donne pas satisfaction, même si les circulaires ont été publiées un mois avant le CCHSCT. Ce GT a nourri de grands espoirs chez les agents. Ne plus lui donner la priorité qu'il mérite pourrait être lourd de conséquences pour la DGAC, où les cas de souffrances au travail ne peuvent plus être ignorés. FO a demandé au SG de prendre ses responsabilités en la matière.

La formation des membres des CHSCT

Les formations ont commencé en octobre dernier. Il y aura 170 membres formés fin 2012, puis 120

programmés fin 2013. Ces formations donnent satisfactions.

FO recommande à tous les représentants siégeant dans les CHSCT de proximité d'assister à ces formations. Elles les éclaireront sur la réglementation en vigueur et leur donneront les moyens d'intervention sur l'ensemble des problématiques de santé sécurité au travail de leur service.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr/adhesion/
Vos représentants au CHSCT DGAC : Dominique THOMAS, (secrétaire CHSCT) SNPACM-FO/DSAC-SO - Michel LENOIR, SNNA-FO/CRNA-SO
Guilhem MAGOUTIER, SNICAC-FO/DSAC CE**

